

CONDITIONS GENERALES D'OUVERTURE ET D'UTILISATION DES LISTES CADEAUX CITY CONCORDE.

Dernière mise à jour : 14 février 2022

Les présentes conditions générales d'utilisation (« CGU ») s'appliquent à toute personne physique souhaitant utiliser le service liste cadeaux proposé par plusieurs magasins au sein du centre commercial « *CITY CONCORDE* » sur lequel de plus amples informations peuvent être consultées à l'adresse <https://www.concorde.lu/cadeaux/listes-cadeaux/>.

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

City Concorde : Concorde Gestion S.à r.l., société établie et ayant son siège social à L-8060 Bertrange, 80, Route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B50466.

Site Internet : Site internet de City Concorde disponible sous le lien <https://www.concorde.lu/>

Liste Cadeaux : Ensemble d'au moins un produit regroupé sur une liste et identifié par la personne à l'origine de ladite liste comme cadeau pouvant lui être offert par des tiers chez un magasin-participant du centre commercial « *CITY CONCORDE* » proposant le service en question.

Service Liste Cadeaux ou Service : Interface de création et consultation de Listes Cadeaux, proposée et mise à disposition par City Concorde via son centre commercial « *CITY CONCORDE* » et/ou son Site.

Bénéficiaire : Personne physique qui choisit d'ouvrir une liste de cadeaux auprès d'un ou de plusieurs magasins-participant adhérant au Service Liste Cadeaux.

Acheteur : Personne physique qui décide d'acheter un cadeau documenté sur une liste élaborée par le Bénéficiaire.

Article : Produit de la Liste Cadeaux qui peut être offert en entier ou en parts par l'Acheteur au Bénéficiaire.

Commerçant ou Magasin-Participant : Magasin du centre commercial « *CITY CONCORDE* » proposant le Service Liste Cadeaux.

Chèque « CITY CONCORDE » : Chèque cadeau accordé au Bénéficiaire par le centre commercial « *CITY CONCORDE* » sur base des remises respectives accordées par les différents magasins participants, afin de remercier le Bénéficiaire de l'ouverture d'une Liste Cadeaux.

ARTICLE 2 : UTILISATION DU SERVICE LISTE CADEAUX

L'utilisation du Service Liste Cadeaux est subordonnée à la consultation, l'acceptation préalable et au respect des présentes conditions générales par le Bénéficiaire et l'Acheteur, par laquelle ces derniers certifient également que les informations fournies à City Concorde et aux Commerçants sont exactes et qu'ils s'engagent à signaler immédiatement toutes modifications significatives qui pourraient survenir.

L'utilisation du Service Liste Cadeaux en magasin notamment, mais non exclusivement, la réservation ou le paiement d'un Article en entièreté ou en partie, et/ou la communication de données à cette fin, entraîne obligatoirement et sans aucune réserve une acceptation complète des présentes conditions générales d'utilisation par le Bénéficiaire ou l'Acheteur ainsi que la reconnaissance d'avoir pris connaissance de la Notice d' relative à la protection des données personnelles.

Les CGU ainsi que la Notice relative à la protection des données personnelles seront mises

à disposition de l'Acheteur et du Bénéficiaire préalablement à l'utilisation du Service.

ARTICLE 3 : FONCTIONNEMENT POUR LE BENEFICIAIRE

1. Ouverture de Liste Cadeaux

L'ouverture de la Liste Cadeaux par le Bénéficiaire peut se faire auprès de la réception du centre commercial «CITY CONCORDE» ou directement auprès des Commerçants par le biais d'un formulaire à remplir. Aucune ouverture de Liste Cadeaux n'est proposée via le Site Internet. Le formulaire d'ouverture de la Liste Cadeaux étant dématérialisé, le Bénéficiaire pourra en demander une copie papier.

Tout Commerçant peut sur demande du Bénéficiaire uniquement ajouter à la Liste Cadeaux des articles vendus dans son propre magasin. Après l'ouverture de la Liste Cadeaux, le Bénéficiaire devra donc passer d'un Magasin-Participant à l'autre pour ajouter les articles qui l'intéressent à sa Liste Cadeaux.

Lors de l'ouverture d'une Liste Cadeaux, le Bénéficiaire se verra délivrer une carte Liste Cadeaux qui renseignera le numéro de référence de la Liste Cadeaux.

Le Bénéficiaire définit lui-même son mot de passe sur place, lors de l'ouverture de la Liste Cadeaux. Le mot de passe ne pourra pas être créé ultérieurement via le Site Internet.

Ce mot de passe est propre, personnel et confidentiel au Bénéficiaire. Ce dernier s'engage à le conserver secret et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. La conservation, l'utilisation et la transmission du mot de passe s'effectuent sous l'entière et unique responsabilité du Bénéficiaire. Particulièrement, le Bénéficiaire est averti de l'insécurité inhérente à l'utilisation de la fonction de mémorisation automatique des données de connexion que son système informatique peut permettre, et déclare assumer l'entière responsabilité de l'utilisation et des conséquences éventuelles d'une telle fonction. Toute utilisation de votre identifiant et de votre mot de passe sera présumée avoir été effectuée ou dûment autorisée par vous.

Par conséquent, City Concorde ne saurait en aucun cas être tenue responsable des conséquences préjudiciables résultant des utilisations illicites, frauduleuses ou abusives du mot de passe du Bénéficiaire et de l'accès au Service par un tiers non expressément autorisé par le Bénéficiaire qui résulteraient de la faute ou négligence de ce dernier. En cas de vol ou de détournement du mot de passe, il appartient au Bénéficiaire d'avertir City Concorde sans délai.

2. Aspect public de la Liste Cadeaux

Le Bénéficiaire est conscient que tous les éléments constituant sa Liste Cadeaux sont publics. Le Bénéficiaire accepte explicitement que le Commerçant puisse renseigner toute personne qui le souhaite sur le contenu de sa Liste Cadeaux.

En revanche, le Bénéficiaire peut décider lors du remplissage du formulaire d'ouverture de la Liste Cadeaux s'il veut ou non publier sa Liste Cadeaux sur le Site Internet via le formulaire d'ouverture de la Liste Cadeaux.

Dans la positive, la Liste Cadeaux peut être consultée via le Site Internet par les Acheteurs sous condition de renseigner le nom du Bénéficiaire ainsi que le numéro de référence de la Liste Cadeaux.

Dans la négative, la Liste Cadeaux peut uniquement être consultée via le Site Internet par le Bénéficiaire lui-même dans les conditions précisées à l'article 3.6. ci-dessous. Dans une telle hypothèse, la Liste Cadeaux ne sera accessible qu'à la réception du centre commercial « CITY CONCORDE » ou dans un Magasin-Participant.

3. Information du Bénéficiaire

Le Bénéficiaire décide s'il veut être tenu informé par courrier électronique des achats

effectués sur sa Liste Cadeaux via le formulaire d'ouverture de la Liste Cadeaux. Il est précisé que l'identité de l'Acheteur ne sera pas affichée dans ledit courriel.

4. Division du prix de l'Article en parts.

Sous réserve de l'accord du Commerçant, le Bénéficiaire peut décider de diviser le prix de l'Article en plusieurs parts. Le montant des parts sera également décidé de commun accord avec le Commerçant.

Le Bénéficiaire permettra ainsi aux Acheteurs de participer à un cadeau en payant une part du prix d'un Article fixée préalablement par le Bénéficiaire.

Il peut arriver que les participations à un l'achat d'un Article ne soient pas suffisantes pour couvrir la valeur totale de l'Article. Le Bénéficiaire accepte que le Commerçant puisse, dans ce cas de figure, soit lui demander de payer la différence entre les parts achetées et la valeur de l'Article, soit lui remettre un bon d'achat d'une valeur équivalente à la valeur des parts achetées. Les Acheteurs ne seront en aucun remboursés si leurs contributions ne permettent pas de couvrir la valeur totale d'un cadeau.

5. Consultation de la Liste Cadeaux

Le Bénéficiaire pourra suivre l'évolution de sa Liste Cadeaux en y accédant via le Site Internet à l'aide de son numéro de référence et son mot de passe définis lors de l'ouverture de la Liste Cadeaux.

Plus précisément, le Bénéficiaire pourra voir l'identité des Acheteurs, ainsi que consulter le statut des Articles et notamment savoir si ces derniers ont été payés et emportés par l'Acheteur ou s'ils seront à venir retirer par le Bénéficiaire dans le Magasin-Participant concerné.

6. Modification de la Liste Cadeaux

Le Bénéficiaire peut à tout moment demander à un Commerçant de modifier, ajouter ou supprimer un Article de la Liste Cadeaux, pourvu que ce soit un Article vendu par ce même Commerçant et que celui-ci marque son accord avec la modification, l'ajout ou la suppression. En effet, chaque Commerçant a un accès limité à la Liste Cadeaux et peut donc uniquement consulter/modifier/supprimer les Articles qui ont été ajoutés à la Liste Cadeaux par lui-même.

Aucune modification ne pourra être faite via le Site Internet par le Bénéficiaire.

7. Cas particulier des chèques cadeaux City Concorde

Si le Bénéficiaire ajoute un Article d'un Commerçant sur sa Liste Cadeaux, le Commerçant pourra décider de lui accorder des remises. Ces remises ne seront pas déduites du prix de l'Article à payer par l'Acheteur, mais une fois la Liste Cadeaux clôturée, toutes les remises accordées par les Commerçants au Bénéficiaire seront additionnées et la somme des remises sera offerte par le centre commercial « *CITY CONCORDE* » sous forme de chèque cadeaux au Bénéficiaire.

Les Chèques « *CITY CONCORDE* » seront utilisables par le Bénéficiaire dans tous les magasins et les restaurants du centre commercial « *CITY CONCORDE* » et sans date limite d'utilisation.

Le Bénéficiaire pourra bien évidemment aussi ajouter des chèques cadeaux du centre commercial « *CITY CONCORDE* » sur sa Liste Cadeaux. Pour ce faire, le Bénéficiaire doit se rendre à la réception du centre commercial « *CITY CONCORDE* ».

8. Réception des Articles

Le Bénéficiaire et le Commerçant définissent ensemble la personne qui devra récupérer

l'Article offert. Le Bénéficiaire pourra décider que, soit l'Acheteur s'occupera lui-même de la remise de l'Article au Bénéficiaire, soit que le Commerçant conservera l'Article offert par l'Acheteur jusqu'à une date limite à laquelle le Bénéficiaire de la Liste Cadeaux doit avoir récupéré ledit Article. Le Bénéficiaire pourra également ne rien prévoir à cet égard et laisser le choix à l'Acheteur.

Dans le cas de figure où l'Acheteur laisse l'Article offert dans le Magasin-Participant, il sera de la responsabilité du Bénéficiaire de récupérer l'Article auprès du Commerçant dans le délai convenu avec ce dernier lors de la sélection des articles de la Liste Cadeaux. En cas de non-respect de ce délai, le Commerçant ne sera pas tenu de garder plus longtemps l'Article offert par l'Acheteur et pourra décider de manière unilatérale de le remplacer par un bon d'achat de valeur équivalente. Le Bénéficiaire accepte explicitement que dans ce cas de figure, il ne pourra se retourner ni contre le Commerçant, ni contre City Concorde pour le tenir responsable d'un éventuel dommage.

9. Disponibilité de l'Article

Certains Articles peuvent s'avérer indisponibles entre la date d'ouverture de la Liste Cadeaux et de la date de clôture de la Liste Cadeaux.

Si cette indisponibilité est temporaire, le Commerçant prend contact avec le fournisseur de l'Article afin de pouvoir faire livrer l'Article dans les délais habituellement constatés chez le fournisseur.

Si cette indisponibilité est définitive (rupture de stock définitive, interruption de la production,...), le Commerçant prend contact avec le Bénéficiaire afin de choisir un produit de remplacement.

City Concorde n'assume aucune responsabilité à cet égard.

10. Clôture de la Liste Cadeaux

Le Bénéficiaire devra fixer une date d'échéance à partir de laquelle la Liste Cadeaux pourra être clôturée.

Toutefois, le Bénéficiaire a la possibilité de faire clôturer la Liste Cadeaux et de la rendre inaccessible aux Acheteurs potentiels avant cette date d'échéance.

La clôture de la Liste Cadeaux sur demande du Bénéficiaire devra être effectuée soit en se rendant à la réception du centre commercial « *CITY CONCORDE* », soit en contactant cette dernière par téléphone via le numéro (+352) 44 93 99-1. Aucune clôture de la Liste Cadeaux ne pourra être effectuée en ligne.

La Liste Cadeaux pourra également être clôturée avant la date d'échéance si tous les Articles ont été achetés avant cette date et si le Bénéficiaire n'a pas exprimé le souhait de prolonger la durée de la Liste Cadeaux en y ajoutant de nouveaux Articles.

Une Liste Cadeaux restant inactive jusqu'à la date de l'évènement qui a justifié l'ouverture de la Liste Cadeaux pourra être clôturée unilatéralement par City Concorde. Le Bénéficiaire sera informé le cas échéant de la fermeture de sa Liste Cadeaux.

ARTICLE 4 : FONCTIONNEMENT POUR L'ACHETEUR

1. Consultation des Listes Cadeaux.

Si le Bénéficiaire a conformément à l'article 3.2. des présentes décidé de publier sa Liste Cadeaux sur le Site Internet, l'Acheteur pourra la consulter en saisissant le nom du Bénéficiaire et le numéro de référence de la Liste Cadeaux qui lui aura été communiqué par le Bénéficiaire.

L'Acheteur pourra consulter les Articles encore disponibles sur la Liste Cadeaux concernée.

2. Participation à une Liste Cadeaux.

L'Acheteur peut participer à une Liste Cadeaux :

- directement en se rendant dans le Magasin-Participant et en effectuant l'achat sur place ;
- en ligne, en accédant à la Liste Cadeaux via le Site Internet tel qu'expliqué à l'article 4.1. des présentes, si le Magasin-Participant vendant l'Article choisi par l'Acheteur a mis en place un système de paiement en ligne ; ou
- en réservant les articles par téléphone directement auprès du Commerçant, avec paiement ultérieur sur place ou paiement sur facture.

Dans tous les cas, l'Acheteur est tenu de s'identifier (nom, prénom, ville de résidence) afin que le Bénéficiaire puisse être informé sur l'identité des personnes ayant effectué l'achat des Articles.

3. Achat en magasin d'un Article.

L'Acheteur peut se déplacer dans un Magasin-Participant pour y acheter un Article qui aura été sélectionné par le Bénéficiaire. Si le Bénéficiaire et le Commerçant en ont convenu, il pourra s'agir d'une participation à un Article. En cas d'achat d'un Article dans sa totalité et suivant les stocks disponibles en magasin, l'Acheteur pourra directement emporter l'Article acheté.

4. Achat en ligne d'un Article.

L'achat en ligne d'un Article ne sera possible que si le Commerçant vendant l'Article choisi par l'Acheteur propose cette option et a mis en place un système de paiement en ligne.

L'achat en ligne d'Article(s) devra se faire par Magasin-Participant, c'est-à-dire que l'Acheteur devra effectuer des paiements séparés pour l'achat en ligne d'Articles issus de différents magasins. Les achats des Articles sont effectués par les moyens de paiement présentés en ligne par le Commerçant. Tout achat en ligne est sujet à une validation par le Commerçant. L'Acheteur recevra une confirmation par courrier électronique de l'achat effectué une fois la transaction terminée et validée.

Lorsqu'un Acheteur souhaite procéder en magasin à l'achat d'un Article déjà sélectionné et payé par un Acheteur en ligne, c'est la vente en ligne qui sera considérée comme prioritaire et le Commerçant devra refuser la vente en magasin de cet Article.

5. Achats de parts d'un Article.

Si le Bénéficiaire a décidé de diviser le prix de l'Article en plusieurs parts, l'Acheteur pourra choisir d'acheter une ou plusieurs de ces parts.

Les prix des parts sont indiqués en Euros et s'entendent T.V.A. comprise.

L'article de la Liste Cadeaux offert par le biais de plusieurs Acheteurs est réputé appartenir de façon indivise au Bénéficiaire de la Liste Cadeaux.

4.6. Réservation d'un Article par téléphone.

L'Acheteur peut également effectuer une réservation de l'Article par téléphone avec paiement ultérieur sur place ou paiement sur facture. Cette possibilité dépend également de l'option offerte par les Commerçants.

ARTICLE 5 : PRIX

Les prix mentionnés sur la Liste Cadeaux correspondent au prix des Articles au moment de

l'achat par l'Acheteur, tel que communiqué par le Commerçant.

Les prix tiennent compte de la T.V.A. applicable au jour de l'achat par l'Acheteur et tout changement du taux légal de T.V.A. sera automatiquement répercuté sur le prix des Articles figurant sur la Liste Cadeaux, à la date stipulée par la loi portant modification du taux.

ARTICLE 6 : CONDITIONS FINANCIERES

La création et l'utilisation du service Listes Cadeaux est gratuite pour le Bénéficiaire et l'Acheteur. Les frais éventuels de transaction de paiement (exemples : paiement par carte de crédit,...) seront à charge de l'Acheteur et pourront être rajoutés lors de tout achat ou pour clôturer définitivement un achat.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

Il revient au Bénéficiaire et à l'Acheteur de s'équiper du matériel informatique nécessaire et adapté pour pouvoir accéder au Site et utiliser le Service de manière sécurisée. City Concorde met tous les moyens raisonnables à sa disposition pour assurer un accès de qualité au Service ainsi que pour garantir la sécurité des données que le Bénéficiaire et l'Acheteur transmettent via le Service, mais n'assume aucune obligation de résultat à cet égard.

City Concorde ne garantit pas le fonctionnement continu du Service. Ainsi, le Service peut être interrompu ou suspendu à tout moment et sans préavis, notamment pour des raisons de maintenance ou des raisons liés aux Magasins-Participant.

Il est rappelé que City Concorde met uniquement à disposition le Service et n'a notamment aucun contrôle sur les Commerçants, le paiement et la livraison d'Articles. En conséquence, l'Bénéficiaire/l'Acheteur reconnaît que City Concorde exclut autant que la loi le permet toute déclaration et garantie liée aux Articles et ne saurait être tenue responsable de tout dommage, direct ou indirect, consécutif à la réservation et/ou le paiement d'un Article ou plus généralement en lien avec la relation commerciale entre le Bénéficiaire/l'Acheteur et le Commerçant.

Il relève également de la responsabilité des Commerçants de communiquer au Bénéficiaire/à l'Acheteur les descriptions, prix et autres informations indispensables relatives aux Articles et de s'assurer à tout moment de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations communiquées. City Concorde n'assume aucune responsabilité à cet égard. En cas de doute sur les informations, le Bénéficiaire/l'Acheteur est invité à contacter le Commerçant.

Le contrat de vente portant sur l'Article étant conclu directement entre le Commerçant et l'Acheteur, City Concorde ne saurait fournir de garantie ni quant à la qualité des Articles offerts au Bénéficiaire, ni quant à la mise à disposition des Articles dans les délais initialement indiqués. Toute réclamation à cet égard est à adresser directement au Commerçant concerné et sera traitée en fonction de la procédure de réclamation du Commerçant, notamment dans le respect des droits accordés à l'Acheteur par le Code de la consommation luxembourgeois.

Enfin, sauf en cas de faute intentionnelle ou négligence grave, la responsabilité de City Concorde ne saurait en aucun cas être recherchée pour tout dommage matériel ou immatériel, direct ou indirect, subi par le Bénéficiaire/l'Acheteur du fait du Service (notamment du fait de l'utilisation ou l'impossibilité d'utiliser le Service), d'un manquement aux CGU, d'un manquement des Commerçants ou d'un événement indépendant de sa volonté, comme un cas de force majeure telle que définie par la réglementation applicable

ARTICLE 7 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Pour bénéficier du Service et ouvrir une Liste Cadeaux, le Bénéficiaire doit obligatoirement indiquer un certain nombre de données à caractère personnel (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone portable, adresse email et type d'évènement à l'origine de la Liste Cadeaux). Lors de l'ouverture de la Liste Cadeaux, le Bénéficiaire pourra également

indiquer qu'il souhaite recevoir des courriers électroniques de la part de City l'informant au fur et à mesure des Articles de la Liste Cadeaux qui ont été achetés.

Quant à l'Acheteur, il devra indiquer un certain nombre de données à caractère personnel (nom, prénom, ville de résidence) pour acheter un Article via le Service, afin que le Bénéficiaire puisse être informé de l'Article offert ainsi que de l'identité de l'Acheteur lors de la consultation de sa Liste Cadeaux. Il a également la possibilité d'ajouter un message personnalisé à destination du Bénéficiaire, que ce dernier pourra visualiser en consultant la Liste Cadeaux. L'Acheteur est invité à ne pas inclure de données personnelles dans ledit message. Ce message sera également transféré par courrier électronique au Bénéficiaire, sans indication des données personnelles de l'Acheteur collectées lors de la vente, ensemble avec l'actualisation de la Liste Cadeaux, si le Bénéficiaire a lors de l'ouverture de la Liste Cadeaux consenti à ce que son adresse mail soit utilisée à cette fin.

Il est précisé que City Concorde ne traite aucune donnée à caractère personnel de l'Acheteur en lien avec le paiement d'un Article effectué en ligne ou sur place auprès d'un Commerçant.

Les données à caractère personnel du Bénéficiaire et de l'Acheteur sont communiquées à City Concorde soit directement par ces derniers (ouverture/clôture de Liste Cadeaux, modification des données personnelles renseignées lors de l'ouverture de Liste Cadeaux, réservation d'Articles), soit par le biais des Commerçants ayant collecté lesdites données (ouverture de Liste Cadeaux, achat d'un Article) dans le cadre du Service Liste Cadeaux,

Ces données sont traitées par City Concorde, en sa qualité de responsable du traitement, à des fins d'ouverture et/ou de gestion des Listes Cadeaux (base légale : exécution du Service), conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD »), ainsi que conformément à sa Notice d'information relative à la protection des données personnelles.

En utilisant le Service, le Bénéficiaire/l'Acheteur déclare avoir intégralement lu ladite Notice d'information, laquelle décrit plus en détail comment et pour quelles finalités City Concorde traite les données à caractère personnel ainsi que la manière dont le Bénéficiaire/ l'Acheteur peut exercer les droits qui lui sont accordés par le RGPD.

Afin de permettre le fonctionnement et la gestion des Listes Cadeaux, City Concorde et les Commerçants concernés sont amenés à se transmettre les données personnelles du Bénéficiaire et/ou de l'Acheteur . Quant aux données de l'Acheteur qui lui sont fournies par les Commerçants, elles sont rendues disponibles par City Concorde au Bénéficiaire jusqu'à la date d'échéance de la Liste Cadeaux. A défaut desdits transferts, le Service Liste Cadeaux ne pourra être fourni. Le Bénéficiaire et/ou l'Acheteur autorisent ces transferts en utilisant le Service.

Les données personnelles collectées dans le cadre du Service pourront être gardées par City Concorde pendant une durée de 2 ans à partir de la clôture de la Liste Cadeaux.

Il est précisé que toutes les données à caractère personnel du Bénéficiaire et/ou de l'Acheteur traitées à des fins d'exécution et de gestion du Service par le Commerçant le sont en sa qualité de responsable du traitement distinct. En utilisant le Service, le Bénéficiaire et/ou l'Acheteur devient également client du Commerçant auprès duquel il a choisi un Article. Il en résulte que le Commerçant pourra légitimement conserver et traiter leurs données personnelles selon les termes de sa propre politique en matière de protection des données personnelles et sous son entière responsabilité. Il en est de même pour toutes les données à caractère personnel que le Bénéficiaire et/ou l'Acheteur transmet spontanément et par un autre biais que le Service au Commerçant. City Concorde n'assume aucune responsabilité à ce niveau.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES

City Concorde doit pour, toutes les modifications substantielles des présentes conditions générales, informer le Bénéficiaire par écrit.

Si le Bénéficiaire n'est pas d'accord avec la modification, il peut exercer son droit de résiliation dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de la lettre d'information relative à ladite modification.

Si le Bénéficiaire ne manifeste pas d'objection dans ce délai, il est censé avoir accepté ladite modification.

ARTICLE 9 : RENONCIATION

Le fait que City Concorde ne fasse pas valoir l'un de ses droits, n'exige pas l'exécution d'une obligation quelconque incombant au Bénéficiaire, à l'Acheteur, au Commerçant ou un tiers ou n'engage pas la responsabilité de ces derniers ne peut en aucun cas être interprété comme une renonciation de City Concorde à faire valoir ses droits.

ARTICLE 10 : DIVISIBILITE

La nullité d'une ou de plusieurs stipulations contenues dans les présentes conditions générales d'ouverture et d'utilisation des Liste Cadeaux ne pourra en rien affecter la validité des autres clauses qui sortiront pleinement leurs effets.

ARTICLE 11 : DROIT APPLICABLE

Les dispositions des présentes conditions générales d'ouverture et d'utilisation de Listes Cadeaux sont exclusivement régies par le droit luxembourgeois.

ARTICLE 12 : JURIDICTIONS COMPETENTES

Sous réserve des dispositions légales impératives applicables, tout litige relatif à l'exécution, à l'interprétation et à l'application des présentes conditions générales d'ouverture et d'utilisation des Listes Cadeaux sera exclusivement porté devant les Cours et Tribunaux de et à Luxembourg.